



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2021/5281/174 du 23 décembre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société BESCH AN GAARDEN ZENTER SARL a été autorisée à l'exploitation d'un élévateur à fourches Marque TCM, numéro de construction S/N 2B 507154.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 31 décembre 2021
pour le secrétaire, le bourgmestre,